



STRATIFICATION ECOFORESTIERE

Paramètres utilisés pour la cartographie

Code	Description	Tm	Tm	Improductif	Non forestier
00	Non classé				
01	Forêt de feuillus	X		X	
02	Forêt de résineux	X		X	
03	Forêt mixte	X		X	
04	Forêt d'arbustes	X		X	
05	Forêt de bambou	X		X	

Exemple d'appellation

Tm de hauteur	Tm de hauteur	Improductif	Non forestier
90 0 A	CJ 98 0	A 0H	0F
90 0 A	CJ 98 0	A 0H	0F

TYPES DE COUVERT ET ESSENCES SELON LE PROGRAMME D'INVENTAIRE

ESSENCES RESINEUSES #1	ESSENCES FEUILLEUSES #1	ESSENCES FEUILLEUSES #2	ESSENCES FEUILLEUSES #3
00	00	00	00
01	01	01	01
02	02	02	02
03	03	03	03
04	04	04	04
05	05	05	05
06	06	06	06
07	07	07	07
08	08	08	08
09	09	09	09

INDICES DENSITE-HAUTEUR

ESSENCES RESINEUSES #1	ESSENCES FEUILLEUSES #1	ESSENCES FEUILLEUSES #2	ESSENCES FEUILLEUSES #3
00	00	00	00
01	01	01	01
02	02	02	02
03	03	03	03
04	04	04	04
05	05	05	05
06	06	06	06
07	07	07	07
08	08	08	08
09	09	09	09

CLASSES D'AGE

REPELEMENTS	10	20	30	40	50	60	70	80	90
EQUILIBRES	0	1	2	3	4	5	6	7	8
REPELEMENTS	0	1	2	3	4	5	6	7	8
IRREGULIER	0	1	2	3	4	5	6	7	8

PERTURBATIONS D'ORIGINE

CODE	DESCRIPTION	INTERVENTIONS PARTIELLES	
CHT	Chêne total	CON	Conversion de peuplement
DT	Défrichement total	CCT	Coupe à diamètre limité
ES	Exploitation grave	ELD	Coupe à diamètre limité avec débranchement
BR	Bûche total	CAM	Coupe des arbres d'avenir
VER	Verges	CA	Coupe de démarrage
CO	Coupe de verges	CP	Coupe de démarrage par parcelles

PERTURBATIONS MOYENNES

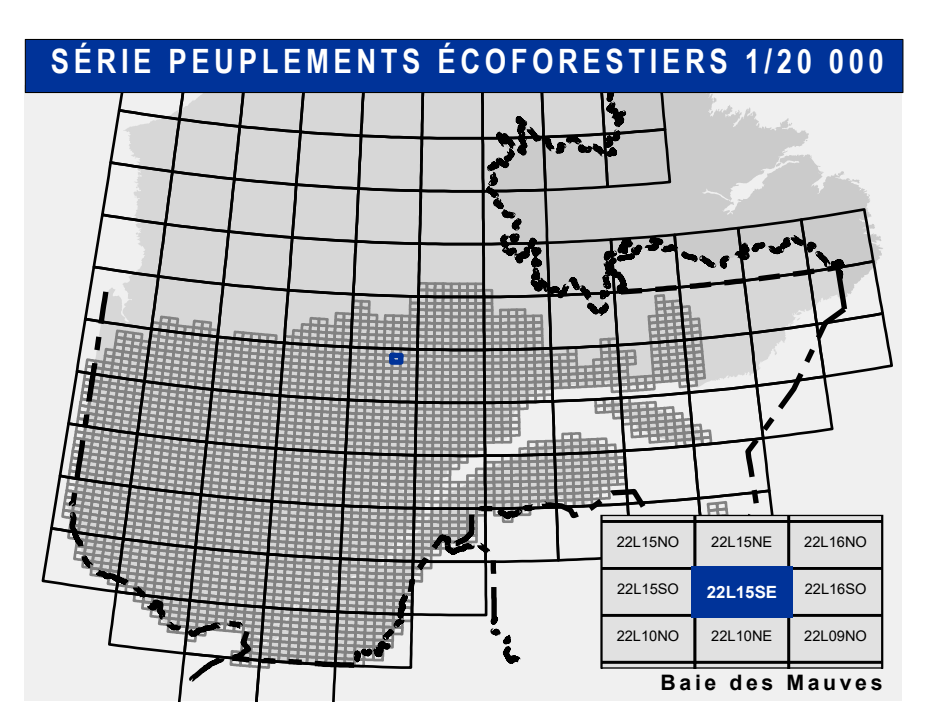
CODE	DESCRIPTION	INTERVENTIONS PARTIELLES	
BSP	Bûche partiel	CR	Coupe de démarrage
CHP	Chêne partiel	CR	Coupe de démarrage
DF	Défrichement partiel	RRR	Requis avec plants utilisés à raison de 1 m ²
ESL	Exploitation légère	RRR	Requis avec plants utilisés à raison de 1 m ²
VBP	Verges partiel	RRR	Requis avec plants utilisés à raison de 1 m ²

TERRAINS FORESTIERS

CODE	DESCRIPTION	CLASSES DE PENTE	
DN	Défriché ou semi-défriché humide	A	0%
DA	Défriché ou semi-défriché	B	4% à 9%
AL	Autre	C	10% à 14%
		D	15% à 24%
		E	25% à 34%
		F	35% à 49%
		G	50% et plus
		H	Sommets

CLASSES D'AGE

REPELEMENTS	10	20	30	40	50	60	70	80	90
EQUILIBRES	0	1	2	3	4	5	6	7	8
REPELEMENTS	0	1	2	3	4	5	6	7	8
IRREGULIER	0	1	2	3	4	5	6	7	8



Voies de communication et ponts

- Classe 1, HN - Hors norme
- Classe 2
- Classe 3
- Classe 4
- NF - Non classé, ne répond pas aux critères HN, 1 à 4
- NF - Non forestier (Adresse Québec)
- Pont forestier

Hydrographie écoforestière

- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent, canal
- Hydrographie

Obstacles et infrastructures

- Bâtiment, silo, réservoir
- Chute, rapide, écueil
- Centre de ski alpin
- Hydrobase
- Mine à ciel ouvert
- Pyloène
- Terrain de camping
- Tour de télécommunication, tour
- Barrage, barrage de castor
- Remonte mécanique
- ligne de transport d'énergie

Courbe de niveau

- Courbe de niveau maîtresse
- Courbe de niveau intermédiaire
- Eskar

Peuplement écoforestier

- Peuplement écoforestier
- Peuplement improductif
- Peuplement non forestier

Métadonnées

- Surface de référence géodésique
- Système de référence géodésique
- Projection cartographique
- Origine des altitudes
- Équidistance des courbes de niveau
- Dénivelation magétique au centre de la feuille en 2006
- Longitudes géographiques au centre de la feuille
- Longueur originale (méridien central)
- Latitude d'origine (équateur)
- Coordonnées d'origine
- Facteur d'échelle

Sources

- Donnée: Assise cartographique (données topographiques), hydrographie cartographique
- Organisation: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Date: 14/04/2005

Informations forestières

- Année de photos pour la production de la carte: 2013
- Date de mise à jour provinciale: Juin 2019
- Superficie minimale d'appellation des peuplements: 4 hectares

Realisation

- Production: Ministère des Forêts, Faune, et des Parcs
- Rédaction: Direction provinciale des forêts
- Diffusion: Directions des inventaires forestiers

AVERTISSEMENT

Les limites de peuplement forestier représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Ces limites sont NON OFFICIELLES et sont utilisées à titre indicatif.

©Gouvernement du Québec

